



Brigitte Nadeau
 Secrétaire recherchiste de l'AÉSS
 18 mars 2011

Cueillette du 18 mars 2011, lendemain du dépôt du budget

Michèle Ouimet, « Le gouvernement est tombé sur la tête », La Presse, publié le 18 mars 2011, Cyberpresse à l'adresse : http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/michele-ouimet/201103/18/01-4380562-le-gouvernement-est-tombe-sur-la-tete.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4380475_article_POS1

« Une hausse salée des droits de scolarité. C'est ce que le ministre des Finances, Raymond Bachand, a annoncé, hier, dans son budget. La facture va augmenter de 325\$ par année pendant 5 ans. Les droits vont donc passer de 2168\$ à 3793\$, un bond prodigieux de 75%.

Contrairement au mythe savamment entretenu par ceux qui rêvent de faire payer davantage les étudiants, les droits de scolarité ne sont pas gelés - ou presque - depuis 50 ans. C'est vrai qu'il y a eu une longue période de gel, durant laquelle les droits ont été plafonnés à 550\$ par année. Mais au début des années 90, le gouvernement a fait flamber la facture en décrétant des hausses brutales. En 1989, un étudiant payait 550\$; en 1991, 1337\$; en 1994, 1668\$. Faites le calcul: 200% d'augmentation. En 2007, nouveau dégel. Québec a décidé d'augmenter les droits de 100\$ par année jusqu'en 2012. On est loin du gel.

Les étudiants ne sont pas des «enfants gâtés» qui vont tous un jour rouler sur l'or. Les médecins, les dentistes, les pharmaciens, oui. Mais les philosophes, les musiciens et les spécialistes en littérature médiévale? Ils ne gagneront pas des fortunes. Le portrait de l'étudiant type devrait faire réfléchir Raymond Bachand. Près de 40% ne reçoivent aucune contribution de leurs parents; 81% ont un emploi en plus d'étudier à temps plein; 50% travaillent plus de 15 heures par semaine; environ la moitié gagne moins de 12 000\$ par année; les deux tiers n'habitent pas chez leurs parents*. Chaque hausse brutale leur rentre dedans. Les étudiants ne sont pas des fils à papa qui vont à l'université de génération en génération. Près de 45% d'entre eux sont les premiers à y mettre les pieds. Les acquis sont fragiles, il ne faut pas tout bousiller. La Nouvelle-Écosse a d'ailleurs fait

amende honorable. Elle a haussé ses droits de scolarité sans aucune retenue. Au début des années 2000, c'est elle qui avait la facture la plus corsée au Canada. En 2003, le gouvernement a promis de la diminuer pour rejoindre la moyenne nationale. Depuis, il baisse ou gèle les droits.

Et les universités? Elles ont besoin d'argent pour garnir leurs laboratoires et leurs bibliothèques et pour diminuer le nombre de chargés de cours. À les écouter, on a l'impression qu'elles vivent dans la dèche et que la fin du monde est proche. C'est le grand mur des Lamentations. Pourtant, les chiffres contredisent ce tableau peint en noir foncé par les recteurs. La recherche? Le Québec s'en tire honorablement. Près de 28% des revenus des universités proviennent de la recherche subventionnée, comparativement à 21,5% dans les autres provinces. Le nombre d'étudiants inscrits en maîtrise (11,4%) et au doctorat (8,5%) est supérieur à la moyenne canadienne (8,5% et 4%). C'est un signe indéniable de vitalité. Le Québec n'est pas en queue de peloton. Les universités font-elles un effort pour faire du ménage dans leurs finances? Pas vraiment. Il y a eu les folies immobilières. Elles ont investi des fortunes dans le béton (le budget consacré aux immobilisations a doublé de 1997 à 2007, passant de 333 millions à 691 millions). L'UQAM a failli y perdre sa chemise. Des recteurs se sont succédé à Concordia et ils ont empoché de scandaleuses indemnités de départ, sans oublier l'Université Laval qui a accordé une augmentation de salaire de 100 000\$ à son grand patron. Avant de fouiller davantage dans la poche de leurs étudiants, les universités devraient faire leur mea-culpa. Et le gouvernement? Il passe son temps à se plaindre qu'il n'a pas d'argent. S'il est aussi pauvre qu'il le dit, pourquoi flambe-t-il 200 millions dans la construction d'un nouveau Colisée à Québec? De l'argent jeté par les fenêtres pour satisfaire l'ego d'un maire en mal de publicité et des équipes de hockey qui versent des millions à leurs joueurs. Les universités ne sont pas les seules à faire des folies.

Parlons de McGill, maintenant. La digne université a décidé de forcer la main du gouvernement en imposant des droits de scolarité de 30 000\$ pour son programme de MBA. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a mis du temps à réagir. Cette semaine, elle lui a imposé une pénalité de 2 millions de dollars. L'Université était outrée. Pourtant, les règles sont claires: seul le gouvernement a le droit de fixer les droits de scolarité, comme partout au Canada. L'Ontario a déréglementé certains programmes, mais il fait figure d'exception. McGill m'a expliqué qu'elle négocie avec le gouvernement, ce qui, prétend-elle, lui donne le droit d'exiger dès maintenant 30 000\$ pour son MBA. Absurde. C'est comme si je me faisais arrêter par la police parce que je roule à 70km/h dans une zone de 50 et que je refusais de payer l'amende sous prétexte que je discute avec les autorités pour qu'elles augmentent la limite de vitesse. Au Québec, les universités ne peuvent pas faire à leur tête et exiger des droits de scolarité en fonction de la popularité de leur programme ou du prestige de leur institution. Si McGill n'est pas contente, qu'elle déménage en Ontario.

* Chiffres tirés d'une étude de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), 2009. »

Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport, « Budget du 17 mars 2011 », mis en ligne le 18 mars 2011 à l'adresse : <http://www.mels.gouv.qc.ca/budget2011/>

« Des mesures pour intensifier la persévérance et la réussite scolaires, l'accessibilité aux études universitaires et la performance du système scolaire.

Le budget gouvernemental consacré à l'éducation connaît cette année une hausse de 3,3 %, ce qui porte le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à 15,5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 500,1 millions de dollars par rapport à celui de l'an dernier.

Comparativement aux dépenses probables de l'année financière en cours, il s'agit d'une augmentation de 328 millions de dollars, soit 2,2 %.

Grâce à ces sommes, le Ministère sera en mesure d'assurer le maintien de la qualité des services éducatifs aux élèves, étudiantes et étudiants et de poursuivre les efforts pour une plus grande réussite scolaire et une accessibilité accrue aux études supérieures.

Les choix budgétaires pour l'année 2010-2011 s'inscrivent notamment dans les orientations suivantes :

- Améliorer la persévérance et la réussite scolaires
- Contribuer au rehaussement des savoirs
- Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études
- Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

UNE ÉCOLE BRANCHÉE SUR LA TECHNOLOGIE

La technologie permet d'influencer positivement la réussite de plusieurs élèves, en particulier celle des garçons. Ainsi, l'utilisation efficace des ressources technologiques est un enjeu de taille pour les écoles.

À compter de 2011-2012, le gouvernement dotera progressivement toutes les écoles du Québec d'un tableau interactif. Ce virage s'effectuera en trois temps :

- Achat d'équipement
- Acquisition du matériel didactique nécessaire au fonctionnement de l'équipement
- Formation du personnel enseignant.

À ce jour, près de 10 % des classes au Québec sont munies de tels tableaux.

Budget : 240 millions

[...]

DES PRÊTS ET BOURSES PLUS GÉNÉREUX

Afin de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle, les sommes allouées au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires seront haussées de 2,9 %. Ainsi, le budget de

dépenses de l'Aide financière aux études sera de 547,5 millions de dollars, soit une augmentation de 15,6 millions par rapport à celui de l'année financière précédente. Le discours du budget annonce des mesures qui seront mises en œuvre à compter de l'année scolaire 2012-2013 :

- Maintien du plafond des prêts pour que les étudiants boursiers puissent être pleinement compensés pour la hausse des droits de scolarité.
 - On estime à 51 000 le nombre d'étudiantes et étudiants universitaires dont la hausse des droits de scolarité sera pleinement compensée par une bourse en 2012-2013, et à plus de 55 000 en 2016-2017.
- Diminution de la contribution demandée aux parents, à la conjointe ou au conjoint au cours des cinq prochaines années
 - Cette mesure permettra de verser 26,6 millions de dollars additionnels en bourse aux études, dont 15 millions aux étudiantes et étudiants universitaires.
 - À terme, aucune contribution ne sera demandée en 2016-2017 aux parents ayant un revenu de moins de 35 000 \$, ni aux conjointes ou conjoints ayant gagné moins de 28 000 \$.
- Augmentation de l'allocation spéciale
 - Les bénéficiaires d'un prêt seulement recevront un prêt additionnel sous la forme d'une allocation spéciale ajustée à la hausse des droits de scolarité, soit 1 625 \$ en 2016-2017.
- Bonification du Programme de remboursement différé
 - La période d'admissibilité au Programme sera prolongée.
 - La clientèle admissible sera élargie : plus de 10 000 personnes recevront une aide afin de rembourser leur dette d'études.

Le gouvernement s'est engagé à consacrer 35 % de la hausse des droits de scolarité des cinq prochaines années à la bonification de l'Aide financière aux études. À terme, c'est 118,4 M\$ qui y seront consacrés.

PLUS D'ARGENT POUR LES UNIVERSITÉS

En contexte de mondialisation, une formation universitaire de grande qualité est une condition essentielle pour assurer la compétitivité du Québec dans l'économie du savoir. Dans cette optique, le gouvernement veut renforcer l'excellence en enseignement et en recherche et améliorer les performances financières des universités.

Pour ce faire, il mettra en œuvre un plan qui diversifiera les sources de financement des universités québécoises et impliquera les partenaires, les établissements, les étudiantes et étudiants ainsi que les entreprises.

Ce plan sera déployé sur une période de six ans. Les mesures suivantes y sont prévues :

- Hausse des droits de scolarité au niveau de ceux exigés en 1968, en termes réels
- Financement par le gouvernement des facteurs de croissance tels que l'augmentation de l'effectif étudiant et les indexations
- Investissement dans un fonds pour l'excellence et la performance des universités

- Financement de l'initiative Placements Universités, qui encourage la philanthropie au bénéfice des universités québécoises
- Instauration d'un levier financier incitant les universités à retrouver l'équilibre budgétaire
- Attribution de sommes dédiées à l'excellence en enseignement et en recherche.
- Réinvestissement additionnel entre les années 2014-2015 et 2016-2017 pour respecter l'engagement du gouvernement de réinvestir 1 milliard de dollars en enseignement supérieur

Ces mesures seront mises en œuvre dans le cadre d'ententes de partenariat prévoyant les engagements du gouvernement et des universités, la détermination d'indicateurs de performance et leur suivi par une reddition de comptes.

Des revenus additionnels atteignant 850 millions de dollars en 2016-2017, dont plus de la moitié proviendront du gouvernement, seront mis à la disposition des universités. »

[...]

Publicité publiée dans *Le Devoir* du 18 mars 2011 par l'IRIS, « Budget 2011 : Transférer l'endettement public aux ménages », site consulté à l'adresse : <http://www.facebook.com/notes/iris/budget-2011-transfe%CC%81rer-lendettement-public-aux-me%CC%81nages/206699039342219>

« Dans le même esprit que son budget 2010, le gouvernement du Québec choisit de transférer le remboursement des déficits vers la population par des mesures régressives. La hausse des frais de scolarité est exemplaire de cette stratégie. Véritablement aveuglé par la réduction des déficits sous prétexte de réduire la dette, le gouvernement ne perçoit pas les effets néfastes que pourraient avoir de telles mesures à moyen terme.

Alors que le déficit du gouvernement du Québec est l'un des plus bas de l'OCDE en fonction de son PIB, le gouvernement continue de considérer sa réduction comme une priorité.

Le gouvernement impose donc une hausse de 325\$ par année des frais de scolarité qui aura inévitablement un effet sur la fréquentation universitaire. On verra le taux de fréquentation postsecondaire diminuer, alors que les bas frais de scolarité avaient jusqu'à maintenant permis au Québec d'avoir 9% plus d'étudiants dans ses cégeps et universités que le reste du Canada. Comme l'ont montré les expériences britanniques et américaines, on verra aussi une modification de la composition des cohortes où les plus riches seront encore plus présents à l'université que les moins bien nantis.

Pourtant, des moyens d'augmenter les revenus existent notamment du côté des ressources naturelles. En ce qui a trait aux gaz de schiste, le gouvernement opte clairement pour des redevances sur les revenus des entreprises et non sur les ressources extraites. Avec des taux qui varient entre 5% et 35% selon le prix du gaz, le gouvernement pourrait très bien favoriser le gaspillage d'une ressource polluante et non-renouvelable à bas prix, sans que les Québécois n'en tirent profit.

Au final, les ménages viennent éponger la volonté de réduction du déficit du gouvernement en voyant les frais régressifs augmenter. Dans le cas des étudiant·e·s, ce sera plus évident encore. La hausse des frais de scolarité se traduira immanquablement en une hausse de l'endettement étudiant, hypothéquant ainsi l'avenir de nombre d'entre eux. Or, selon les données de Statistique Canada, le taux d'endettement des ménages par rapport à leur revenu disponible est en explosion. Frisant les 150% au Canada, nous approchons du niveau d'endettement (169%) atteint par les Américains avant la dernière crise.

Alors que les salaires stagnent ou diminuent depuis 30 ans pour la majorité des travailleurs et travailleuses, le gouvernement vient participer à alourdir leur endettement et les met dans une situation périlleuse en imposant des mesures régressives. Pendant ce temps il réduit ses dépenses dans les programmes sociaux et n'annonce aucune mesure de lutte à la pauvreté dont la nécessité se fera pourtant de plus en plus criante.

Vincent Marissal, « Vous rêviez? Eh bien, payez, maintenant! », *La Presse*, publié le 18 mars 2011, Cyberpresse à l'adresse : http://www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/vincent-marissal/201103/17/01-4380475-vous-reviez-eh-bien-payez-maintenant.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B40_chroniqueurs_373561_accueil_POS2

« [...] »

L'an dernier, Raymond Bachand avait donné un grand coup pour accroître les revenus, notamment avec une ponction destinée au régime de soins médicaux et une hausse des tarifs d'Hydro-Québec. Le ministre avait aussi ouvert la porte à une hausse marquée des droits de scolarité. Cette année, il nous annonce que, si on ne fait rien pour sauver notre régime de retraite public et nos universités, nous courons tout droit vers de graves problèmes. Remarquez, il y a un bon moment que l'on sait cela, mais comme les gouvernements successifs n'ont pas eu le courage d'y voir, le réveil est brutal. En particulier pour les contribuables de la classe moyenne âgés de 30 à 50 ans. Ces gens-là sont nés à l'époque de la théorie alléchante de la société des loisirs. Ils savaient qu'ils bénéficieraient d'une éducation supérieure de qualité à bas prix et pouvaient rêver d'une retraite décente à 55 ou 60 ans. La réalité, c'est qu'ils devront vraisemblablement travailler jusqu'à 70 ans, que leur retraite leur coûtera plus cher et que, de plus, ils devront payer deux ou trois fois plus cher pour envoyer leurs enfants à l'université. Ah, vous rêviez? Eh bien, payez, maintenant!

Que l'on aime ou non les solutions proposées par le ministre Bachand, on ne peut qu'être d'accord avec sa conclusion: «Partout, les régimes de retraite subissent des pressions en raison de leur manque de financement. Plusieurs pays, notamment en Europe, ont augmenté l'âge minimal de la retraite pour faire face à cette situation. Au Québec, nous n'en sommes pas là, mais nous devons intervenir afin d'assurer la pérennité du Régime de rentes du Québec, notre grand régime collectif.» La sortie du marché du travail sera donc plus difficile. Le chemin pour y arriver aussi, à cause d'une augmentation substantielle

des droits de scolarité. Encore une fois, on peut désapprouver les hausses annoncées et leur rythme, mais on sait depuis un bon quart de siècle que l'on ne fait que creuser, année après année, le sous-financement des universités.

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a accusé le gouvernement de «porter un coup à la tête» du Québec. Le choc aurait certes été moins violent si on avait évité de pelleter le problème en avant depuis des années. Avec de telles mesures, ce budget sera déjà difficile à vendre. Mais le gouvernement part de plus avec un boulet qu'il s'est lui-même attaché à la cheville l'an dernier: la réduction des dépenses, promise par le ministre Bachand et présentée comme «sa» contribution aux efforts budgétaires. Raymond Bachand et sa collègue du Trésor, Michelle Courchesne, ont passé une bonne partie de leur longue conférence de presse à tenter, tant bien que mal, de convaincre les nombreux sceptiques qu'ils ont atteint leur objectif. Pour faire passer la pilule des nouveaux tarifs, l'an dernier, M. Bachand n'avait pas eu le choix de promettre de faire du ménage dans sa propre cour, mais il est rarissime qu'un gouvernement atteigne de telles cibles. Du coup, un engagement de rigueur budgétaire est devenu, selon Nicolas Marceau, critique péquiste en matière de finances, une promesse non tenue, voire «une fraude intellectuelle».

Si le tandem Bachand-Courchesne n'a pas réussi à convaincre tout le monde, l'opposition officielle a eu du mal à expliquer sa position sur les droits de scolarité. Et à proposer un autre remède crédible aux maux budgétaires du Québec. L'opposition s'oppose, c'est bien connu, mais le Parti québécois qui accuse le gouvernement libéral de ne pas faire assez de coupes, c'est plutôt inusité. Pauline Marois nous dira-t-elle où elle veut faire des coupes? En santé? En éducation? Dans les garderies? Dans les bureaux du Québec à l'étranger? »

Sylvain Boivin, « Raymond Bachand renie sa parole, dit le PQ », *Le Soleil*, publié le 18 mars 2011 à 05h00, Cyberpresse à l'adresse : http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201103/17/01-4380529-raymond-bachand-renie-sa-parole-dit-le-pq.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B9_actualites_74_7_section_POS2

« Le ministre Raymond Bachand laisse aux contribuables le fardeau de la majeure partie du retour à l'équilibre budgétaire, déplore le PQ. Le budget relève de la «fraude intellectuelle», a réagi hier Nicolas Marceau, porte-parole péquiste en matière de finances. Selon lui, Québec est loin d'être parvenu à absorber 62 % de la réduction du déficit à travers un contrôle de ses dépenses. Dans les faits, sa contribution se limite plutôt à 41 %, selon les calculs du député péquiste. « Par contre, pour aller chercher l'argent dans les poches des contribuables, le gouvernement atteint parfaitement ses objectifs, souligne M. Marceau. La colère exprimée l'an dernier va se maintenir parce que le gouvernement ne respecte pas ses engagements. » À son avis, tous les ingrédients sont réunis dans ce budget pour miner la croissance économique : une diminution des investissements privés, une lourde dette et une baisse appréhendée de diplômés universitaires. « La croissance économique au Québec sera désormais très lente, très

molle, prédit M. Marceau. Il n'y a rien pour la stimuler. C'est une économie qui vit sur du temps et de l'argent empruntés.

[...]. »

Jean-Marc Salvét, « Budget du Québec : quelle croissance des dépenses? », *Le Soleil*, publié le 18 mars 2011, Cyberpresse à l'adresse : http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201103/17/01-4380531-budget-du-quebec-quelle-croissance-des-depenses.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B9_actualites_747_section_POS4

« [...]

Le cap sur le retour à l'équilibre budgétaire [en 2013-2014] est plus que jamais maintenu », a affirmé la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, en concentrant son regard sur les «dépenses de programmes».

[...]

Santé, éducation, famille

Pour l'année 2011-2012, le gouvernement Charest donne priorité au ministère de la Santé, à celui de l'Éducation et à celui de la Famille. Tous les autres, de la Sécurité publique à l'Environnement, encaisseront une baisse moyenne de budget de 0,2 %. Le ministère de la Santé et des Services sociaux recevra 3,6 % de plus du Trésor public. Mais le plus important ministère de l'État québécois pourra en réalité compter sur une croissance de 5 % en tenant compte de la contribution qu'il recevra du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux - autrement dit, de la taxe que les Québécois paient depuis l'an dernier au titre de la «contribution santé». Le budget de l'Éducation, le deuxième poste budgétaire de l'État, augmentera, lui, de 2,2 %.

[...] »